

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

Absents et représentés : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Votes par procuration :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 2 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

Délibérations 3 à 6 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibérations 7 à 11 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

Délibérations 12 à 18 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 19 à 22 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibération 23 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 24 à 30 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

11- Participation financière des libraires et éditeurs au salon des auteurs "Faites lire!"

DGA Education, Culture & Sports - Développement et Action Culturels

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

La Ville du Mans organise, du 26 septembre au 2 octobre 2022, avec l'association La 25e Heure du Livre, l'événement « Faites Lire ! ». Un salon d'auteurs jeunesse, BD, comics et littérature générale clôturera la manifestation les 1er et 2 octobre.

Une participation financière à l'organisation de la manifestation sera demandée aux libraires et éditeurs qui vendront, à cette occasion, les ouvrages des créateurs invités.

Cette contribution sera assise sur le chiffre d'affaires brut réalisé par ces entreprises au cours du weekend.

La participation financière est fixée à 5 % du montant TTC du chiffre d'affaires réalisé sur le salon. Une déclaration sur l'honneur devra être produite dans un délai maximum de 45 jours après la manifestation.

Au vu de ces éléments, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver cette proposition tarifaire 2022
- autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer ces tarifs
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Votes

55 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226464H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022